

# L'état démographique et économique en 1698 de la partie de la généralité-intendance de Soissons qui a formé le département de l'Aisne

---

Le département de l'Aisne a été formé en 1790 à l'aide des deux tiers de la généralité de Soissons.

Cette généralité était une circonscription financière créée par Henri IV en 1596. Elle était l'équivalent d'une direction départementale de contributions directes ou indirectes et on l'appelait ainsi parce qu'elle était gérée par des receveurs et contrôleurs généraux. Mais à partir de 1630-1640, sous Richelieu, le gouvernement central prit l'habitude d'envoyer dans toutes les généralités un « intendant de justice, police et finances » pour s'occuper de toute l'administration provinciale à la place des gouverneurs et des baillis, anciens représentants du pouvoir royal dont celui-ci se méfiait. D'abord itinérants ces intendants s'installèrent à poste fixe très rapidement. Un moment, la Fronde les fit disparaître, mais, Mazarin puis Louis XIV les rétablirent et ils devinrent alors de véritables proconsuls, fonctionnaires d'autorité infiniment plus puissants que les préfets actuels.

Leurs intendances-généralités étaient beaucoup plus grandes que les départements actuels. Il n'y avait en 1698 que 31 intendances en face des 82 départements qui occupent à peu près le territoire de la France de cette époque. Mais leurs superficies, quoique beaucoup moins variables que celles des gouvernements militaires ou provinces, étaient assez diverses. Les généralités des pays d'état étaient très grandes, et s'étendaient parfois sur 5 départements actuels comme la Bretagne. En pays d'« élections », elles avaient une dimension plus réduite. Mais celle de Soissons était l'une des plus petites de ces généralités de pays d'élections. Car, Henri IV l'avait créé arbitrairement pour faire plaisir au duc de Mayenne, l'ancien chef de la Ligue, qui s'était retiré dans sa « place de sûreté » de Soissons et en même temps cette création avait rapporté de l'argent au roi par la vente de nouveaux offices.

La généralité de Soissons avait été formée par démembrement de celles de Picardie ou d'Amiens, d'Ile-de-France ou de Paris, et de Champagne ou de Châlons-sur-Marne, à cheval sur 3 gouvernements militaires. (Picardie, Ile-de-France et Champagne) et sur trois évêchés : Noyon, Laon et Soissons.

Au nord, à l'est et au sud, elle avait exactement la forme du département de l'Aisne, qui a donc été copié sur elle. Cette unité administrative n'a, par suite, pas été créée en 1790 mais en 1596 par Henri IV.

Elle était divisée en élections tout comme le département est partagé en arrondissements. Ces élections étaient aussi des subdivisions fiscales à la tête desquelles se trouvaient des officiers appelés « élus » parce que primitivement ils devaient être élus. Mais depuis bien longtemps ils achetaient leurs charges. Sept élections se trouvaient dans la généralité de Soissons dont 4 entièrement ou presque dans le territoire actuel de l'Aisne : du nord au sud, celles de Guise, de Laon, de Soissons et de Saint-Quentin.

Celle de Guise équivalait à peu près à l'arrondissement de Vervins, les cantons de Vervins et Sains-Richaumont en moins mais le canton de Bohain en plus.

Celle de Laon était assez voisine de l'arrondissement du même nom, le canton de Chauny en moins, mais les cantons de Vervins, de Sains-Richaumont, de Ribemont et de Moy en plus.

Celle de Soissons se rapprochait de l'arrondissement du même nom, avec le canton de Villers-Cotterêts en moins et celui d'Attichy en plus. Elle était séparée de l'élection de Laon par l'Ailette de Chauny à Chavignon, alors qu'actuellement la limite entre les deux arrondissements est un peu plus méridionale.

Celle de Château-Thierry était aussi à peu près identique à l'arrondissement du même nom avec le canton de Neuilly-Saint-Front en moins et celui de Montmirail, dans la Marne, en plus.

En dehors de ces quatre élections, il faut signaler qu'ont été rattachés au département de l'Aisne des fragments des élections de Crépy-en-Valois et de Noyon, passées pour leurs plus grandes parties dans le département de l'Oise : Les deux cantons de Chauny et de Saint-Simon sont issus de l'élection de Noyon ; ceux de Villers-Cotterêts et de Neuilly-Saint-Front de celle de Crépy-en-Valois.

Ainsi, on remarquera que seuls les cantons de Saint-Quentin, de Vermand et du Catelet ne faisaient pas partie de la Généralité de Soissons. Les autres cantons de l'arrondissement de Saint-Quentin : St-Simon, Moy, Ribemont et Bohain y étaient rattachés.

Donc, le département de l'Aisne a été formé, à peu près dans sa totalité (34 cantons sur 37), avec le territoire de la Généralité de Soissons.

En dehors de notre département on ne compte que 2 cantons de l'élection de Noyon passés dans la Somme : Ham et Nesle, trois de la même élection passés dans l'Oise : Noyon, Ribécourt et Guiscard, ainsi que trois de l'élection de Crépy-en-Valois :

Crépy, Nanteuil-le-Haudouin et Betz, et un de celle de Soissons : Attichy.

Un canton de l'élection de Château-Thierry, Montmirail a été rattaché à la Marne.

Cela fait au total dix cantons seulement ayant quitté notre département, contre 34 y étant restés (plus des  $\frac{1}{3}$ ).

Je ne parle pas de l'élection de Clermont-en-Beauvaisis, qui était complètement séparée du reste de la Généralité par une langue de terre de la Généralité de Paris, comprenant Compiègne.

Après ce long préambule, nous allons étudier le seul rapport d'ensemble connu et conservé d'un intendant de la Généralité de Soissons, celui de La Houssaye daté de 1698.

Toute la première partie de ce long rapport de 218 pages, nous donne, élection par élection, de nombreux renseignements démographiques, économiques et même moraux. C'est la plus actuelle. Dans la deuxième partie nous trouvons une description détaillée du clergé séculier et régulier, de la noblesse, des juridictions de caractère général et des administrations et juridictions militaires et financières, qui étaient très compliquées sous l'Ancien Régime.

Les renseignements démographiques et économiques qui prennent assez souvent une tournure statistique sont les plus anciens que nous possédions sur notre département, tout au moins d'une manière aussi développée. Auparavant on n'a guère que des indications tout à fait fragmentaires. Par ailleurs, on ne conserve pas de rapport pour le XVIII<sup>e</sup> siècle. Les premiers rapports du XIX<sup>e</sup> siècle ne datent que de 1811. Ce sont ceux du Préfet de l'Aisne Malouet de 1811 à 1813. Mais, on n'a une description complète du département que pour 1820 faite, à la suite d'une tournée, par le préfet Talleyrand et une encore bien plus importante publiée en 1825 par le chef de bureau de Préfecture Brayer dans sa « *Statistique du département de l'Aisne* ».

C'est dire toute l'importance de ce mémoire de la Généralité de Soissons qui marque le commencement de l'histoire démographique, économique et statistique du département.

## D É M O G R A P H I E

Au point de vue démographique, le rapport nous donne non seulement les chiffres des populations de toutes les élections, mais encore ceux de toutes les villes.

Les quatre élections de Guise, Laon, Soissons et Château-Thierry totalisaient 221.000 « âmes » et le 1/3 de celles de Crépy et Noyon, soit à peu près ce qui est revenu au département de l'Aisne de ces deux élections, 25.000. Cela fait un total de 246.000 habitants. En 1800, le département de l'Aisne, moins l'arrondissement de Saint-Quentin avait 343.000 habitants,

365.000 en 1820 et 1954, et 380.000 actuellement. (1) (L'arrondissement de Saint-Quentin avait 83.000 habitants en 1800, 94.000 en 1830, 122.000 en 1954 et 129.000 en 1962). On voit que si le département a gagné 100.000 habitants de 1700 à 1800, sa population est restée, à peu près, stationnaire depuis.

La Houssaye donne aussi le nombre de feux de chaque élection, qui est toujours, à peu près le quart du nombre des habitants, sauf pour l'élection de Laon où il n'est que d'un peu moins de la moitié. Mais peut-être s'agit-il d'une erreur ?

Dans le détail par élections et arrondissements, on a les résultats suivants :

Noms des élections puis des arrondissements	1698	1800	1820	1954	1962
Guise, puis Vervins	49.500	91.000	101.000	82.500	83.500
Laon	64.000	135.500	146.000	155.500	165.500
Soissons	68.000	60.000	61.500	75.000	80.000
Château-Thierry	40.000	55.500	56.000	50.500	51.500
	221.500	342.000	364.500	363.500	380.500

On remarque tout de suite que la circonscription de Château-Thierry a peu augmenté et que celle de Soissons a diminué entre 1698 et 1800. Par contre celle de Guise-Vervins a presque doublé et celle de Laon a doublé.

Peut-être, les deux circonscriptions du nord subissaient-elles encore en 1698 les contrecoups des invasions ennemies de la guerre de Trente Ans terminée seulement 40 ans auparavant, voire même de celles de la guerre de Hollande de 1672 à 1678 ? La place forte espagnole de Cambrai n'avait été prise qu'en 1677.

Par suite des conquêtes du début du règne de Louis XIV la frontière fut reportée assez loin de la Généralité de Soissons, sauf près d'Hirson et le nord du département put se développer normalement.

(1) Quatre cantons de l'arrondissement de Saint-Quentin faisaient partie de la généralité de Soissons, mais, par contre, deux cantons des élections de Soissons et Château-Thierry ont été rattachés aux départements de la Marne et de l'Oise. Donc on peut estimer que la partie de la généralité comprenant les 4 élections de Guise, Laon, Soissons et Château-Thierry et le tiers de celles de Noyon et Crépy-en-Valois était l'équivalent du département actuel de l'Aisne moins l'arrondissement de St-Quentin.

Si on examine maintenant l'évolution de la population des villes de l'Aisne (sauf St-Quentin) de 1700 à 1960, on arrive aux conclusions suivantes :

1°) L'ordre des 19 villes classées d'après les chiffres de leurs populations est à peu près identique de 1698 à 1962.

2°) Toutes ont à peu près la même population en 1700 et en 1820.

Les cinq seules exceptions notables sont les suivantes :

*Vervins* a doublé : 2.600 habitants contre 1.200, parce qu'elle est devenue chef-lieu de district puis sous-préfecture lors de la Révolution, grâce au conventionnel Jean Debry.

*Bohain* a plus que doublé : 2.500 habitants contre 1.000, l'artisanat de la laine s'y étant développé, par suite de l'accroissement très notable du cheptel ovin, comme nous le verrons plus loin.

*Ribemont* a triplé (2.500 contre 800) ; *Crépy-en-Laonnois* et *Bruyères* ont doublé (respectivement 1.300 contre 600 et 1.000 contre 400) sans qu'on puisse savoir au juste pourquoi.

3°) de 1698 à 1962 *Soissons*, *Laon* et *Chauny* ont quadruplé ou quintuplé de population (1) : respectivement 32.000 (2) contre 7.000 ; 27.000 contre 5.000 ; 13.000 contre 3.000) ; *Château-Thierry*, *Guise*, *Villers-Cotterêts*, *La Fère*, *Marle* ont doublé ou triplé :

	1698	1962
1) - Château-Thierry	3.200	10.000
2) - Guise	2.500	6.000
3) - Villers-Cotterêts	1.800	5.000
4) - La Fère	1.600	4.000
5) - Marle	1.200	3.000

Les 6 autres villes sont restées étonnamment *stables en 260 ans* :

	1698	1962
1) - Neuilly-Saint-Front	1.500	1.500
2) - La Ferté-Milon	1.300	1.800
3) - Braine	1.200	1.650
4) - Vailly	1.100	1.600
5) - Aubenton	1.000	1.100
6) - Coucy	800	1.150

Ce sont de beaux exemples de pérennité de population ! La Ferté-Milon, en particulier, a, à peu près, la même population actuellement que du temps de Racine !

(1) Les chiffres de 1962 ont été arrondis puisque ceux de 1698 l'étaient déjà.

(2) Agglomération actuelle de Soissons.

Tergnier et Hirson et leurs faubourg : Fargniers, Quessy d'une part, Saint-Michel, de l'autre, n'étaient évidemment encore, en 1698, que des villages.

### SITUATION MORALE

Voici l'opinion de l'intendant sur les caractères des différents habitants de la Généralité :

#### *Élection de Soissons :*

L'esprit des habitants est assez vif et porté au commerce.

#### *Élection de Laon :*

Les habitants des villes ont l'esprit assez vif quoiqu'ils soient paresseux et portés au repos ; ceux de la campagne sont plus laborieux.

#### *Élection de Guise :*

Les habitants sont fort laborieux, durs au travail, aimant la guerre et bons cavaliers.

#### *Élection de Noyon (Chauny) :*

Les habitants ont l'esprit vif et dur, ils sont laborieux et portés au commerce.

#### *Élection de Crépy-en-Valois (Villers-Cotterêts et Neuilly-St-Front) :*

Les habitants ont l'esprit assez vif. Ils sont fort laborieux et portés au commerce.

#### *Élection de Château-Thierry :*

L'esprit des habitants est assez vif mais porté à la débauche et peu laborieux.

### É C O N O M I E - A G R I C U L T U R E

Nous allons d'abord examiner la production et la commercialisation des *céréales* et principalement du *blé*.

Le blé est produit en abondance dans toute l'élection de Soissons, dans la plus grande partie de celle de Laon, à l'exclusion toutefois de la partie est qui confine à la Champagne dans le Nord de celle de Château-Thierry (Orxois et Tardenois) et les fragments qui nous intéressent des élections de Crépy et surtout de Chauny, la partie cultivée de la première étant très réduite par suite de la présence de la grande forêt de Retz.

Les mêmes régions sauf le nord de l'élection de Château-Thierry et l'élection de Crépy produisent aussi beaucoup d'orge.

Bien que les terres de l'élection de Guise soient froides, elles donnent tout de même un peu de blé et d'orge, mais juste pour la consommation des habitants en année normale et en période de stérilité, il faut faire appel aux réserves des greniers de Laon.

Par contre, dans l'est de l'élection de Laon et le sud de celle de Château-Thierry (Brie), les terres sont légères et ne produisent que du seigle.

L'avoine est cultivée partout sauf peut-être dans le nord de l'élection de Château-Thierry et dans celle de Crépy-en-Valois.

C'est principalement le blé du Soissonnais qui est exporté en dehors de la généralité.

Ce commerce, que l'intendant qualifie de considérable, se fait à Soissons où les marchands ont leurs « greniers » (on dirait aujourd'hui silos). Le blé est envoyé à Paris par bateaux en empruntant l'Aisne, l'Oise et la Seine.

Les plus riches familles de Soissons doivent leurs fortunes à ce commerce fluvial.

Celui-ci a continué jusqu'à l'ouverture du chemin de fer de Soissons à Paris en 1860 et au développement du transport par camions sur routes après 1918.

Par ailleurs, les coopératives agricoles ont remplacé de nos jours les commerçants grossistes de blé.

Il est remarquable qu'encore aujourd'hui, le sixième environ seulement du blé récolté dans le département de l'Aisne (800.000 quintaux sur 4.800.000) est broyé sur place, et presque uniquement par des moulins situés au *nord de l'Ailette*, c'est-à-dire en dehors du Soissonnais. Tout le blé de celui-ci va donc, encore, dans les minoteries de Paris.

Du reste, cette ville s'est développée d'une manière colossale depuis Louis XIV et Napoléon passant de 500.000 hab. (chiffre stable pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle) à 7 millions et demi actuellement (soit 15 fois plus).

Le blé de l'élection de Noyon se transporte également à Paris par voie fluviale : l'Oise est navigable à partir de Chauny. C'est ce qui explique l'importance de cette ville. Enfin le blé du nord de l'élection de Château-Thierry est aussi expédié à Paris, par la Marne cette fois. Celui de l'élection de Crépy-en-Valois est transporté par charrois jusqu'à Dammartin, à la limite de la généralité de Soissons, pour les boulangers de Gonesse au nord de Paris.

Par contre, *au nord de l'Ailette le destin du blé est tout différent* : faute de cours d'eau navigable, il ne s'exporte pas vers Paris et se consomme la plupart du temps sur place. Dans l'élection de Laon il est vendu sur les marchés de Laon, La Fère, Crécy-sur-Serre et Vervins. Toutefois, comme je l'ai déjà dit, le blé stocké dans les greniers de Laon se transporte en Thiérache et dans le Hainaut (région de Valenciennes) dans les années de disette.

De La Houssaye ne parle pas du commerce des autres céréales qui devaient donc être utilisées sur place.

Toutefois, le Laonnois, comme l'élection de Château-Thierry, avaient des possibilités beaucoup plus grandes d'exportation dans le *vin*.

Mais là aussi, le nord et le sud de notre généralité étaient tournés dans des sens opposés :

Le vin de la Champagne de Château-Thierry était envoyé à Paris par la Marne. Celui du Laonnois allait par charrois en Hainaut (région de Valenciennes) Picardie et Flandre.

Le commerce considérable du vin du Laonnois est dû essentiellement au fait que c'est un des derniers pays français du nord-ouest producteurs de vigne, comme le constate l'intendant. Au nord et à l'ouest de l'élection de Laon, en effet, en Thiérache, Hainaut, Picardie, on ne peut plus cultiver cette plante. Les meilleurs crus sont ceux de Cuissey-Pargnan et de Coucy. C'est uniquement de la vigne de coteaux. Mais de La Houssaye remarque que si ces vins sont excellents dans les caves de Laon, ils perdent beaucoup de leur qualité et de leur couleur dans le transport pour les pays éloignés, comme la Flandre, jusqu'où ils étaient « véhiculés ».

Les vins dits de Marne sont assez bons et on les expédie surtout à Paris par la Marne. Il faut dire, toutefois, qu'on en transporte aussi un peu en Picardie par charrois.

Il est remarquable de constater que dans les pays situés entre le Laonnois et la Champagne de Château-Thierry, la production est soit médiocre comme dans les coteaux du Soissonnais, soit nulle, comme dans le Valois. Elle est très faible dans le Noyonnais. Donc le Laonnois est nettement isolé.

Du reste nous avons des chiffres de production :

	Nombre de pièces de vins de 216 pintes soit environ 200 l.	
	Année commune	Année 1697 médiocre
<i>Élection de Château-Thierry</i>	50.000	
» » <i>Laon</i>	30 à 35.000	18.000
» » <i>Soissons</i>	20.000	14.000
» » <i>Noyon</i>	5.000 muids	
	(1 muids égale, à peu près, une pièce)	
» » <i>Crépy-en-Val.</i>	0	

Nous savons que la production de vin du Laonnois diminua fortement à partir du Second Empire, à la suite de la construction de nombreuses lignes de chemin de fer qui permirent d'amener rapidement et sans risque des vins du Midi et d'ailleurs dans les régions du Nord dépourvues de vignes. Le coup

de grâce lui fut donné par le phylloxéra à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, entre 1870 et 1914.

Actuellement, seules subsistent les vignes du bord de la Marne qui ne donnent plus directement du vin pour Paris, mais dont les raisins sont achetés, sur pieds souvent par les négociants-manipulants de Champagne, du département de la Marne. La production n'est plus que de la valeur de 13.000 pièces ou muïds (24.000 hectolitres de Champagne et 1.700 n'ayant pas droit à cette appellation) contre 50.000 en 1698.

En Thiérache, la fabrication de la bière remplaçait, en partie, le vin.

La troisième grande activité agricole de la généralité de Soissons en 1698, qui donnait lieu aussi à des exportations était l'*exploitation forestière*. Mais, en cette matière, la forêt de Retz (ancien nom de la forêt de Villers-Cotterêts) se distingue nettement des autres forêts de la généralité, tout au moins de celles qui sont passées dans le département de l'Aisne. Elle est constituée par 21.400 arpents (environ 10.000 ha) en haute futaie de chênes ou hêtres, alors que les autres n'ont que du *taillis*.

En particulier :	Nombre d'arpents
Forêt de Coucy (actuellement Coucy-Basse) :	2.500
Forêt de St-Gobain et La Fère (actuellement Saint-Gobain) :	2.500
	<hr/>
	5.000

soit environ 2.000 à 2.500 ha.

Actuellement, la forêt domaniale de Villers-Cotterêts a 13.000 ha. et les deux forêts domaniales de Coucy-Basse et Saint-Gobain respectivement 2.150 et 4.200 soit au total 6.350. La première est toujours constituée par une haute futaie de hêtres, les secondes plutôt de taillis.

A cette époque et jusqu'à la Révolution, les forêts de Retz et de Coucy appartinrent aux d'Orléans, ducs de Valois et seigneurs de Coucy.

Celle de Saint-Gobain était en 1698 la propriété du duc de Mazarin (comte de La Fère et Marle), neveu par alliance du célèbre Cardinal. Par la suite elle échut aussi aux d'Orléans.

Comme autres grandes forêts, en 1698, mais toujours constituées uniquement par des taillis, on peut citer :

Celles du Nouvion :	8.000 arpents
et celles de Regnaval voisine :	2.500 »
	<hr/>
	au total 10.500 »

(à peu près 5.000 ha.).

Elles appartenait au prince de Condé, alors duc de Guise. On sait qu'actuellement la première est devenue propriété du Comte de Paris. La seconde est aussi toujours privée.

On peut encore mentionner :

Forêt de Saint-Michel : 5.000 arpents, (soit environ 2.500 ha).

La forêt domaniale a actuellement 3.063 ha.

Forêt de Fère-en-Tardenois (sans doute forêt actuelle de Dôle) : 2.500 arpents soit 1.700 ha.

La dernière appartenait au prince de Conti, baron de Fère-en-Tardenois. Elle est actuellement toujours privée.

Seule, la forêt de Retz donnait lieu à une exploitation exportatrice : la rivière d'Ourcq avait été rendue navigable par le moyen d'écluses construites peu avant 1698, aux frais du duc d'Orléans. Mais, cette navigabilité ne commençait, comme du reste maintenant, que  $\frac{1}{2}$  de lieue au-dessus de La Ferté-Milon à Troësnes. Les bois de la forêt de Retz étaient transportés à Paris par l'Ourcq, la Marne et la Seine. Ainsi, ils suivaient le sort du blé du Soissonnais et du vin de la Marne.

Il en était de même, des bois et des charbons de bois qu'on retirait de l'exploitation des « buissons » de l'élection de Noyon et qu'on expédiait à Paris par l'Oise.

On avait, certes, pensé aussi, quelques années avant 1698, à rendre flottable aux bois, « à bûches perdues », la rivière d'Oise à deux lieux de sa source (que l'intendant dit se trouver près d'Aubenton ! En quoi il la confond avec celle du Thon ou du Gland).

Cela aurait été très utile pour amener le bois de la Thiérache et du duché de Guise à Paris (en particulier celui des forêts du Nouvion et Regnaval). Mais l'indemnité à verser pour le chômage des moulins sur la rivière aurait été considérable et, par ailleurs, ces moulins étaient nécessaires à la subsistance des habitants.

Ainsi, le Nord de la Généralité était coupé de Paris et de l'île de France, faute de cours d'eau navigable ou flottable pour y accéder. Ce qui montre bien l'importance des cours d'eau comme voie de communication pour les marchandises avant les travaux considérables de restauration des routes au XVIII<sup>e</sup> siècle et l'installation des chemins de fer au XIX<sup>e</sup> siècle.

L'élevage était encore très peu développé : il n'y avait dans toute la généralité que 55.000 *bovins*, alors que dans le département de l'Aisne en 1956 leur nombre atteignait 265.000, 150.000 à 180.000 de 1900 à 1940 et 70.000 en 1800. Donc la croissance rapide de l'élevage des bovins, en Thiérache principalement, est toute récente. Cette croissance a provoqué la fortune tardive de ce pays. Auparavant il devait se contenter d'une agriculture pauvre et des industries textiles et métallurgiques.

Par ailleurs les *ovins* n'étaient que 40.000 dans toute la Généralité. Ils ne sont guère plus nombreux actuellement : depuis la dernière guerre leur chiffre oscille entre 80.000 et 90.000 dans notre département. Mais celui-ci, après avoir été de 332.000 en 1800 était monté jusqu'à 983.000 en 1840 et se maintenait

encore à 735.000 en 1880 avant de tomber nettement plus bas, jusqu'à 200.000 en 1930. Leur présence fut à l'origine d'une grande industrie de la laine au XIX<sup>e</sup> siècle, en Thiérache en particulier. Celle-ci est actuellement en voie de disparition.

En 1698, il y avait surtout des *prairies* naturelles le long des grandes rivières du nord de la Généralité : Oise, Serre, dans les élections de Guise, Laon et Noyon. Le foin y était abondant et bon, mais seul celui de la région de Chauny se transportait à Paris, toujours pour la même raison du peu de navigabilité des rivières. Il n'y avait pas ou peu de prairies dans le sud de la Généralité.

Nous allons maintenant étudier les productions spéciales de *légumes et de fruits* qui ne donnaient pas lieu à des exportations sauf pour les artichauts. Les pois et faverolles ou feverolles (gros haricots) étaient produits, en abondance, dans les élections de Soissons, Noyon et Laon, sauf dans la partie champenoise de cette dernière. On faisait un peu de commerce des artichauts à Laon et à Coucy d'où ils étaient transportés vers le sud, parfois jusqu'à Paris. Ailleurs, dans les élections de Guise, Crépy-en-Valois et de Château-Thierry, l'intendant ne signale pas de légumes. Actuellement, la production s'est développée, puisqu'elle est exportatrice depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.

Les *fruits* « à couteaux » (pommès et poires) et « à noyaux » (cerises, pêches, prunes) suffisaient à la consommation locale dans les élections de Soissons, Laon, Noyon et Crépy. Ils y étaient bons. Dans celle de Guise, il y avait très peu de fruits car le climat y était froid.

Les pommiers n'étaient pas encore nombreux en ce pays de la même manière que l'élevage des bovins et les prairies n'y étaient pas très développés. Toutes ces productions essentielles de la Thiérache actuelle sont relativement récentes.

## I N D U S T R I E S

L'industrie était encore assez peu développée à cette époque.

Toutefois, toutes les principales branches étaient déjà représentées sauf les industries alimentaires, en dehors des moulins :

Industries textile, métallurgique, verrerie, et même industrie chimique.

Nous allons les passer en revue :

On fabriquait dans l'élection de Guise beaucoup de *toiles fines* ou linons dont le commerce se faisait à Saint-Quentin. Le lin était filé par les paysannes et les toiles tissées par les paysans, devenant ainsi des « mulquiniers » pendant l'automne et l'hiver. Cela leur servait de complément nécessaire à une agriculture pauvre.

Elles étaient commercialisées par de gros commerçants de Saint-Quentin. La matière première n'était pas produite par la

Généralité. Car elle y était de médiocre qualité. Mais elle venait de Flandre. Les industries du coton et de la laine de Thiérache n'apparaîtront qu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans la forêt de Saint-Michel, se trouvaient plusieurs *forges* et *fourneaux* où l'on fabriquait du fer qui se débitait surtout à Reims, Saint-Quentin et Amiens. On l'y transportait par charrois. On avait tiré de ces fourneaux beaucoup de munitions d'artillerie, pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg qui venait de se terminer en 1697 au traité de Ryswick (Pays-Bas). L'intendant ne précise pas si le fer était tiré des gisements locaux, comme à l'origine du travail de ce métal en cet endroit. D'après M. Fiette, dès le XVII<sup>e</sup> siècle il venait de Lorraine. De toute manière on utilisait le bois de la forêt de Saint-Michel pour faire marcher ces forges.

On constate que pour l'industrie, la Thiérache n'avait aucune relation, non seulement avec le sud de la Généralité, mais même avec le Laonnois. Par contre, elle se tournait surtout vers Saint-Quentin voire Amiens et un peu vers Reims qui se trouvaient dans d'autres Généralités.

La Généralité n'avait presque pas d'industries en dehors de celles de la Thiérache ; l'intendant ne mentionne que celles-ci : une petite *industrie textile* à Neuilly-Saint-Front où se trouvait une manufacture de serges (étoffe légère de laine) dont la vente se faisait à Paris et à Reims. Actuellement cette industrie a complètement disparu. Elle n'existait déjà plus en 1880. Mais il y avait encore de la bonneterie dans cette petite ville en 1825.

Comme *industrie chimique* il y avait un moulin à poudre à La Fère où il s'employait tous les ans 60 milliers (30 tonnes environ) de salpêtre qui pouvaient donner 80 milliers de poudre (40 tonnes environ).

Toutes sortes d'ouvrages de *verrerie* étaient fabriqués dans quelques fours à verre des forêts de La Fère et Saint-Gobain (forêt de Saint-Gobain actuelle). Ils étaient transportés à Paris et ailleurs. En effet, on trouvait dans la forêt bois de chauffage et sable, matière première du verre, à volonté.

Une manufacture de grandes glaces avait été installée dans le château de Saint-Gobain depuis quelques années. Les glaces, fabriquées par celle-ci, étaient polies à Paris. Le polissage de Chauny ne datait que du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il a été transporté à Chantereine près de Compiègne après la guerre de 1914-18. Le polissage était fait à Paris, lieu de vente des glaces, car l'on faisait le raisonnement que les accidents de transport coûtent moins cher lorsque le travail est à moitié fait que lorsque les glaces ont reçu toutes leurs façons.

L'intendant ne signale la présence de *carrières* que dans l'Élection de Château-Thierry : les unes fournissent des meules à moulins et les autres du plâtre. Ce qui est toujours le cas pour quelques carrières des environs de Château-Thierry.

Il n'indique rien pour les élections de Soissons et de Laon.

Il s'agit sans doute d'un oubli. Car les carrières de ces pays avaient servi au Moyen-Age à édifier de nombreuses églises romanes et gothiques et en 1860, lors de la construction de la voie ferrée Paris-Laon, il y avait encore des carrières abondantes et renommées à Crouy et des fabriques de pierres de taille à Chavignon, Pargny et Colligis.

Enfin, de La Houssaye signale le commencement d'exploitation d'une *mine d'alun* quelques années avant 1698 à Bourg-et-Comin. Cet alun était aussi bon que celui des pays étrangers. Mais le manque de bois a fait cesser le travail. Par la suite, en 1811, on exploitait de l'alun à Cuissy et Beurieux, Urcel et Chailvet.

\*  
\*\*

Ainsi, le nord et le sud de la Généralité de Soissons n'avaient aucun rapport économique. Le blé du Soissonnais, du Valois, du Noyonnais, de l'Orxois et du Tardenois ; le vin de la vallée de la Marne, le bois de la forêt de Retz, le charbon de bois du Noyonnais, les serges de Neuilly-Saint-Front allaient tous à Paris ; tandis que le blé et le vin du Laonnois, les toiles et le fer de la Thiérache se dirigeaient vers les pays du Nord-Ouest : le Hainaut, la Picardie et la Flandre. Seuls les verres de la Forêt de Saint-Gobain et les artichauts de Laon et de Coucy étaient exportés aussi à Paris. *Malgré tout, l'Ailette constituait autant une barrière historique qu'économique entre l'Île de France et les provinces du nord : Picardie, Hainaut et Flandre.*

Par ailleurs beaucoup de productions de l'Aisne en 1900 étaient très différentes des productions actuelles. Non seulement la betterave et la pomme de terre n'existaient pas encore, mais la Thiérache avait très peu d'élevage de bovins, de prairies, de pommiers et par voie de conséquence de laiterie, de confiturerie et de cidrerie. Elle n'avait pas encore, non plus, son industrie de la laine qu'elle aura au XIX<sup>e</sup> siècle.

Par contre la vigne était très cultivée dans le Laonnois, et un peu dans le Soissonnais. On fabriquait de nombreuses toiles en Thiérache et on y cultivait beaucoup le blé et les autres céréales.

Seuls le blé du Soissonnais et du Laonnois, les légumes et fruits des mêmes pays, le vin de Château-Thierry, le verre de Saint-Gobain, les articles de fer d'Hirson et Saint-Michel et le plâtre de la vallée de la Marne existaient déjà.

G. DUMAS

*Directeur des Archives  
de l'Aisne.*

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

---

1° — Cette étude a été faite à l'aide du rapport manuscrit de l'intendant de Soissons de La Houssaye intitulé « *Mémoire de la Généralité de Soissons* », 1698, conservé aux Archives Nationales à Paris sous la cote KK 1094. Les Archives départementales de l'Aisne en conservent un microfilm coté I Mi 91 (R 1). Celui-ci a été tiré sur papier photographique. Les 51 premières pages, presque seules, donnent des renseignements démographiques et économiques. Les 157 autres pages ne contiennent guère que des détails sur le clergé, la noblesse et les juridictions. Toutefois, on y trouve la statistique des productions de vin à propos des aides, les impôts indirects de l'Ancien Régime et celle des bovins et ovins placés bizarrement tout à la fin du rapport.

On conserve à la Bibliothèque Nationale, à Paris, une copie de ce rapport sous la cote : ms. fr. 25.165, et une autre à la Bibliothèque Municipale de Soissons, dans la collection Perin, sous le numéro 4.358.

Il a déjà été étudié, sans doute, dans la copie de la Bibliothèque Municipale de Soissons, par Paul Waendendries. Celui-ci en a fait l'objet d'un article publié dans le « *Bulletin de la Société historique et scientifique de Soissons* », tome 9<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> série 1944-1953 (paru à Soissons en 1954), pages 72 à 82. Il y date, à tort, ce mémoire de 1712.

Mais, comme la description démographique et économique de la Généralité n'y est résumée qu'en 7 pages, j'ai cru utile de publier une étude beaucoup plus détaillée sur la première partie de ce rapport, et de la faire paraître dans le volume de Mémoires de la Fédération pour faire connaître aux membres des cinq autres sociétés historiques du département ce mémoire très intéressant dont seuls les membres de celle de Soissons savaient l'existence.

2° — Pour comparer avec l'état actuel et celui de 1800 à 1820, j'ai utilisé :

André Fiette, *Le département de l'Aisne, étude géographique et économique* (Paris, 1960).

Institut National de la Statistique et des Études économiques, *Recensement de 1962* (Paris, 1962).

« *Bulletin de l'expansion dans l'Aisne* », n° 4 (novembre 1962) publié par le Comité d'Expansion de l'Aisne.

Département de l'Aisne, ... *Recueil des actes administratifs*, 1954, n° 11, 9 décembre. *Dénombrement de la Population du département de l'Aisne en 1954*.

J. B. L. Brayer, *Statistique du département de l'Aisne* (Laon, 1824).

3° — Enfin pour étudier l'organisation des intendances en général et de celle de Soissons en particulier, je me suis servi principalement de :

Marcel Marion, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles* (Paris, 1923).

René Hennequin, *La formation du département de l'Aisne en 1790* (Soissons, 1911).

Carte... de la généralité de Soissons en 1763 et cartes particulières de ses sept élections - Archives de l'Aisne F 14.

Pierre Dubuc, *L'intendance de Soissons sous Louis XIV, 1643-1715* (Paris, 1902).

---

## Contribution à l'histoire militaire de La Fère

---

D'après Dom Lelong, le nom de La Fère vient d'un terme de vieil allemand, signifiant colonie de « francs » ou d'habitants d'une même famille. Doit-on y voir une colonie qui se serait établie au confluent de l'Oise et de la Serre au moment de la première apparition des Francs en Gaule ?

Quoi qu'il en soit, il y avait à La Fère, au début du Moyen-Age, un château appartenant aux puissants Sires de Coucy qui passa à une période indéterminée sous la suzeraineté de l'Évêque de Laon. En 1132, Louis VII, avec l'aide du Comte Raoul de Vermandois, assiégea vainement La Fère pendant deux mois au bout desquels le siège fut levé à la suite d'un compromis matrimonial : Enguerrand de Coucy épousait Agnès de Beaugency, nièce de Roger de Rozoy, alors Évêque de Laon. Et en 1185, Philippe II Auguste achetait à celui-ci le fief de La Fère.

Pendant trois siècles, cette petite ville n'a pas eu d'histoire ; elle devait jouer un certain rôle dans les guerres de religion.

Le 30 novembre 1579, le Prince de Condé surprit la place, dans laquelle il avait des intelligences et y établit, comme gouverneur, un certain Capitaine La Personne ; puis il écrivit froidement au Roi Henri III qu'en sa qualité de gouverneur de la Picardie, il tiendrait cette place au nom du Roi et au sien. Son intention était d'en faire un nouveau La Rochelle.

Henri III ne pouvait laisser La Fère aux Huguenots ; et, dès l'année suivante, le Maréchal de Matignon attaqua la place avec des troupes légères et quelque artillerie. Ce siège fut appelé « siège de velours », parce que les Ducs d'Épernon et de Joyeuse et d'autres jeunes seigneurs y vinrent en brillant